



Conditions Générales d'Abonnement

Abonnement annuel

www.juris-dialog.com

Les présentes conditions générales
sont soumises au droit français.

Elles précisent l'étendue des
obligations réciproques des parties.



Définitions

Le client

définit le signataire du présent contrat qui a reçu et accepté l'offre d'abonnement communiquée par l'avocat.

–

L'avocat

définit l'un des avocats associés ou collaborateurs de JURIS-DIALOG

–

Les parties

définit l'un des avocats associés ou collaborateurs de JURIS-DIALOG et le client.

–

L'abonnement

définit la convention d'abonnement juridique matérialisée par le présent document et ses éventuelles annexes.



Objet

L'abonnement est conclu pour permettre au client d'accéder aux services de l'avocat de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive en échange d'un honoraire fixé de manière forfaitaire et payable tous les mois par virement bancaire pour un montant déterminé au présent contrat.



Période d'essai

Le présent contrat d'abonnement est soumis à une [période d'essai de 30 jours](#) à compter de sa signature. Pendant cette période la présente convention peut être résiliée sans motif à l'initiative de l'une quelconque des parties, par simple courrier électronique. Seul le premier mois d'abonnement est alors dû. Aucune demande de rédaction contractuelle ne peut être sollicitée durant cette période d'essai. Toute demande de rédaction contractuelle formalisée au cours de la période d'essai emporte expressément renonciation à celle-ci et vaut donc engagement pour 12 mois.



Tarif et prise d'effet

L'abonnement est soumis à la TVA dont le taux est actuellement de 20%. Le contrat prend effet à compter du premier règlement effectif de l'abonnement.

Le client a souscrit à la formule :

ABONNEMENT TPE (Moins de 5 salariés)

Pour une durée de 12 mois consécutifs
à compter du 1^{er} versement les mensualités s'élèvent

à

130 € HT soit 156 € TTC

Soit un montant annuel de :

1 872 € TTC / an



Services

L'avocat est tenu d'un devoir général d'assistance et de conseil notamment dans les domaines suivants : droit du travail (embauche, suivi disciplinaire, licenciement - audit social) - gestion des litiges opposant le client à des tiers - rédaction juridique de documents - analyse juridique de projets.

Les procédures donnent lieu à un honoraire complémentaire selon un tarif privilégié fixé à l'avance par convention écrite.



Disponibilité

Le client contacte l'avocat quand il le souhaite du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 à sa convenance par téléphone, fax, email, ou visioconférence (SKYPE) sans limite de temps autre que celle visée dans la clause de « Fair Use » (voir clause de « Fair Use ») soit directement dans la mesure du possible, soit en convenant d'un rendez-vous.



Collaboration

Le client s'engage à fournir à l'avocat spontanément ou à la première demande tous documents ou pièces utiles à la défense de ses intérêts. Il informe sans délai de toute procédure, différend ou litige susceptible d'engager sa responsabilité ou de porter atteinte à ses droits pour que l'avocat puisse le conseiller utilement.



Réactivité

L'avocat s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations du client et à signaler son indisponibilité temporaire pour cause de rendez-vous, d'audience, d'expertise ou de déplacement professionnel lorsqu'il ne peut pas répondre rapidement.



Rédaction contractuelle

La rédaction de documents contractuels n'est pas limitée mais soumise à la clause de « Fair Use » visée dans le présent contrat.



Applications web

Le client peut bénéficier d'un accès personnalisé à une plateforme de travail collaboratif : par exemple ([WI-MI](#) / [AZENDOO](#) / [SLACK](#)). Les login et mot de passe nécessaires lui sont donnés en début d'abonnement. [Skype](#) peut être utilisé par le cabinet pour des visioconférences ou des échanges instantanés avec le client, avec ou sans rendez-vous.

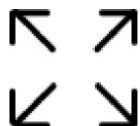


Déplacements

Les éventuels frais de déplacement de l'avocat ne sont pas pris en compte dans l'abonnement. Ils sont facturés au client sur justificatifs : indemnités kilométriques, péages d'autoroutes, billet d'avion, billet de train (liste non exhaustive).

Frais

L'abonnement ne couvre pas les frais et honoraires de procédure ou les frais nécessaires à l'accomplissement des diligences tel que - sans que cela soit exhaustif - les frais postaux, les frais d'huissier de justice ou tout autre frais de procédure. L'avocat informe le client de l'existence éventuelle de tels frais à chaque fois que cela est nécessaire.



Devis

Chaque prestation sollicitée par le client et non-comprise dans l'abonnement donne lieu à l'établissement d'un devis gratuit préalable. En dehors de ce cas de figure et de ceux prévus dans la présente convention, seul l'abonnement est facturé au client.



Résiliation

Sous réserve de la période d'essai, la convention est conclue pour une **durée fixe de douze mois**. Elle est automatiquement résiliée à l'issue de la période sans formalisme nécessaire. Toutefois si arrivée à la date de la résiliation le client continue à s'acquitter de son abonnement sans manifester son intention de résilier le contrat, celui-ci se poursuit pour une année supplémentaire à chaque date anniversaire de sa souscription.



Fair use

Le client a recours à l'avocat autant de fois qu'il le souhaite dans le cadre de son abonnement ce qui implique une prise de risque pour le cabinet en termes de charge de travail. Le client s'engage donc à user raisonnablement des services de l'avocat, en fonction de ses besoins réels propres et non pour des tiers. La présente clause sera présumée avoir été violée en cas de recours manifestement excessif aux services de l'avocat au regard de l'abonnement souscrit. Dans une telle situation, l'avocat propose une solution de collaboration avec lui susceptible de mieux correspondre aux besoins du client.



Coordonnées

JURIS-DIALOG, 1 rue de l'Outre 67000
STRASBOURG
TEL 03.88.75.90.90
FAX 03.88.75.91.91
MAIL avocats@juris-dialog.com
SITE www.juris-dialog.com



Signatures

Le signataire reconnaît avoir qualité pour engager la société qu'il représente dans le cadre de ce contrat et déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve mentionnant avant sa signature : « *j'ai lu et j'accepte* »